

**AO-320-B RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177)
RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DE LA GRILLE DES USAGES ET DES
NORMES DE LA ZONE C-2**

VU la procédure d'adoption du règlement de zonage prévue à la *Loi sur
l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1);

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe C du règlement de zonage (1177) est modifiée par la suppression, à la grille des usages et des normes de la zone C-2, de l'usage communautaire de catégorie IV : culte et religion.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT LORS DE SA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 1^{er} AOÛT 2016.

Marie Cinq-Mars
Mairesse de l'arrondissement

Marie-France Paquet
Secrétaire de l'arrondissement

GDD : 1164328003